



## Regroupement familiale sur place

Par **Potaxette**, le **14/01/2013** à **15:09**

Bonjour à tous !!

est-ce que quelqu'un parmi vous a déjà fait une demande de regroupement familiale sur place à la préfecture de Melun? svp, partagez vos parcours (durée de dossier etc...)

En ce qui me concerne, je suis venue en France pour faire mes études en 2004 donc j'ai un statut étudiant. Et Juin 2012, je me suis marié avec mon fiancé (lui titulaire d'un titre de séjour salarié).

Septembre 12 : j'ai déposé mon dossier de changement de statut étudiant en vie privée familiale à la préfecture de Melun. D'après la recherche que j'avais effectué, mon dossier sera traité comme "regroupement familiale sur place" vu que moi & mon mari, on est étrangers.

Depuis j'ai plus de nouvelle par rapport à mon dossier malgré les appels téléphoniques à la préfecture, les mails que j'envoie au service des étrangers ainsi que les lettres de relance :( Je suis un peu désespérée en ce moment...

merci pour votre réponse

Par **Calou0**, le **23/01/2013** à **15:11**

Bonjour,

Votre dossier est un simple dossier de changement de statut d'étudiant à vie privée et familiale.

Quand avez-vous déposé ce dossier ?

Etes vous en possession d'un récépissé ?

Pour savoir où en est votre dossier, le mieux est de se rendre directement sur place, sachant que le traitement des dossiers est souvent très long.

bien cordialement,

Pascale LAPORTE

Avocat à la Cour

Par **Potaxette**, le **23/01/2013** à **18:40**

Bonjour,

J'ai déposé mon dossier le 24/09/12

Depuis je suis retournée 3 fois à la préfecture pour avoir des informations par rapport à mon dossier, et la personne à l'accueil me dit toujours d'attendre car que c'est long (ça peut

prendre 6 mois jusqu'a 1 an).Elle m'a dit aussi que je n'aurais pas de récépissé tant que le dossier ne sera pas traité.

Du coup j'ai appelé à la préfecture pour en savoir plus, et la personne que j'ai eu au tél m'avait dit que mon dossier n'a pas encore été étudié et il me dit d'envoyer une lettre de relance, et joindre avec la lettre, mon titre de séjour étudiant (qui a déjà expiré) + le titre de séjour salarié de mon mari ainsi que notre livret de famille. Le jour même, j'en ai envoyé la lettre avec accusé de réception, jusqu'à maintenant je n'ai aucune réponse.

Merci de votre réponse

Par **Titom**, le **11/03/2013** à **01:22**

Bonsoir Potaxette,

Est-ce que finalement vous avez eu votre carte??

En fait, je suis dans le même cas (démarches) et aimerais savoir ce que la Préfecture vous a demandé comme 'documents/pièces à fournir'?

Merci d'avance pour vos réponses ;)

Bonne soirée!!